



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

# COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DES MÉDECINS LIBÉRAUX

Séance du 25 février 2026

DDGOS/DOS/DPROF

25/02/2026

# REPRISE DU DIALOGUE CONVENTIONNEL

Dans les suites des bilatérales et du courrier adressé le 20/02:

- ✓ **Une commission paritaire nationale dense avec plusieurs sujets majeurs abordés et notamment:**
  - La validation du cadre des assistants médicaux mutualisés
  - Le déploiement du nouveau forfait médecin traitant et le nouvel outil de suivi des indicateurs de prévention associé
  - Le déploiement des équipes de soins spécialisées
  
- ✓ **Dès mars, invitation à des bilatérales pour reprendre le dialogue sur la pertinence en imagerie**
  
- ✓ **Réunion en mars du groupe de travail sur le calcul des charges et l'avancée des travaux de révision de la CCAM**
  
- ✓ **Organisation à compter du mois d'avril de groupes de travail sur les arrêts de travail et les dépassements**

01. Validation du CR de la CPN du 10/09/2025
02. Composition des sections sociale et professionnelle
03. ESS – demandes de dérogations
04. Validation du dispositif assistant médical mutualisé
05. Entrées/sorties des biosimilaires du dispositif d'intéressement
06. Rétroplanning des versements des rémunérations forfaitaires conventionnelles pour l'année 2026
07. Présentation du futur service Amelipro de suivi infra-annuel des indicateurs de Prévention par patient du Forfait médecin traitant + de précisions apportées aux définitions d'indicateurs
08. Point d'étape des travaux de la CPN depuis la signature de la convention médicale
09. Présentation du bilan de médication pharmacien (en lien avec la future consultation GL2)
10. Sujets divers

# 01

## VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA CPN DU 10/09/2025

# 02

## COMPOSITION DES SECTIONS

## COMPOSITION DE LA SECTION SOCIALE

SECTION	DELEGATION	QUALITE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Sociale	Cnam	Conseiller	Samira LEHAINE	En cours
			Nicolas BONDONNEAU	En cours
			Véronique CHALOT	En cours
		Administratif / service médical	Thomas FATOME	Mathilde SIN RONIA
			Guillaume COUILLARD	En cours
			Emmanuel FRERE-LECOUTRE	Raphael VEIL
			Pierre-Emmanuel DE JOANNIS	Lucie LOISEL
			Catherine GRENIER	Gaétan CASANOVA
			Jocelyn COURTOIS	Emilie MASSE
	MSA	Administratif	Jean-François FRUTTERO	Marie-Ange LARREUR
			Anne-Laure TORRESIN	Nathalie CORMONT
		Médecin-Conseil	Laurence LADRIERE-LIZET	Anne-Yvonne GARNIER
	UNOCAM	-	Eric CHENUT	Delphine BENDA

# COMPOSITION DE LA SECTION PROFESSIONNELLE

SECTION	COLLEGE	SYNDICATS	TITULAIRE	SUPPLEANT
Professionnelle	Généraliste	FMF	LEFEBURE Patricia	SAÏCHE Djilali
		MG France	GIANNOTTI Agnès	SAYNAC Yohan
			OROUDJI Bijane	LAPICA Florence
			NOGRETTE Jean-Christophe	YVON Fabienne
		CSMF	DUQUESNEL Luc	SIMON Nadia
			LE LIBOUX Sylvaine	UNVOIS Rémi
	Spécialistes	Avenir Spé-Le Bloc	PRADEAU Vincent (Avenir Spé)	VIREY Brigitte (Avenir Spé)
				VILLACEQUE Marc (Avenir Spé)
			De ROCHAMBEAU Bertrand (Le Bloc)	KERDILES Loïc (Le Bloc)
		CSMF	DEVULDER Franck	ASSYAG Patrick
			PERROUTY Bruno	AUGAREILS Christian
		SML	BAUER Sophie	MASSEYS Dominique

Consultatif	TITULAIRE
Cnom	LEGEAIS Didier

03

ESS

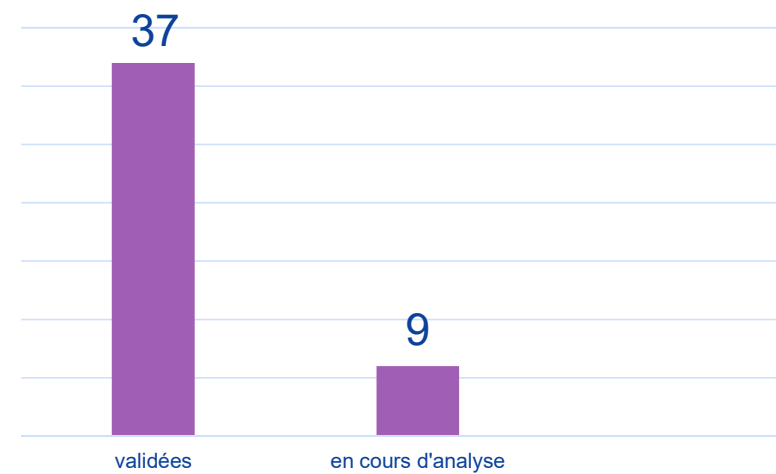
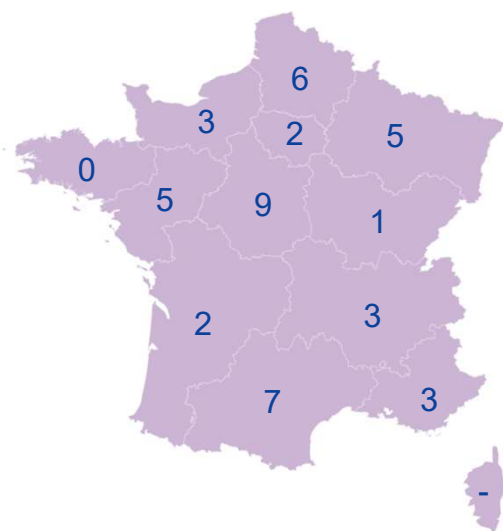
DEMANDES DE DÉROGATION

# 01 ETAT DES LIEUX

# ÉTAT DES LIEUX – LETTRES D'INTENTION

46

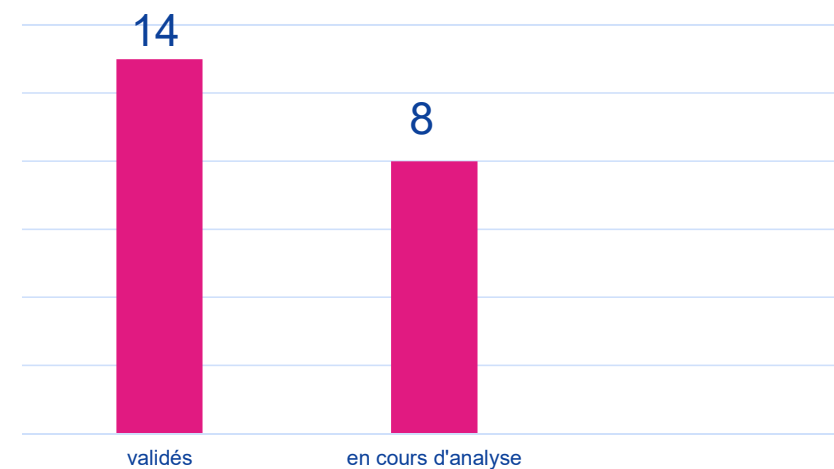
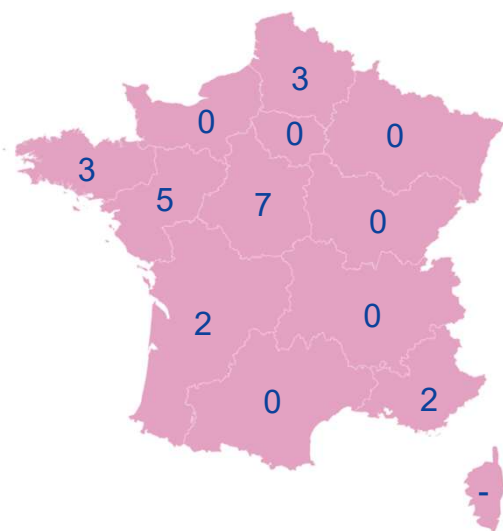
LI déposées



# ÉTAT DES LIEUX – PROJETS DE SANTÉ

22

PDS déposés



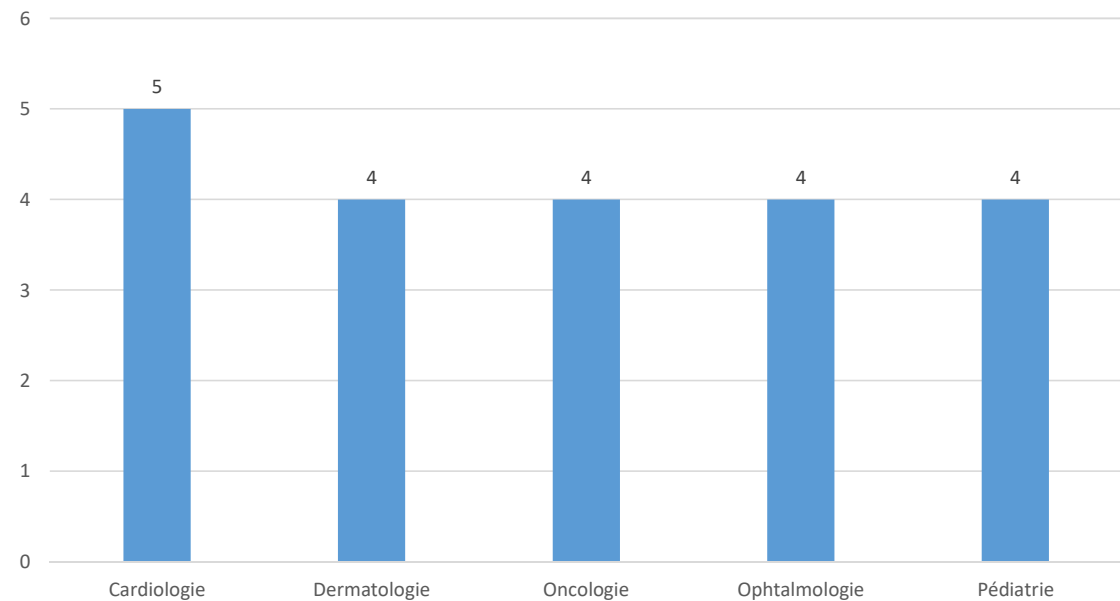
# TOP SPÉCIALITÉS ESS

# 33

**ESS enregistrées**  
dans la base FINESS  
(au stade de LI ou de  
PDS)

*Données extraites base finess 06/02/2026*

Top 5 des spécialités les plus représentées



02

# DEMANDES DE DÉROGATION

# SYNTHÈSE DES DEMANDES DE DÉROGATION

Au 15/02/2026, 5 demandes de dérogation ont été remontées à la CNAM.

**1- ESS allergologie en Centre Val de Loire** (avec couverture régionale) : 16 médecins spécialistes souhaitent adhérer à cette ESS dont :

- 6 médecins avec un DES ou DESC en allergologie
- 4 médecins avec une capacité en allergologie
- 2 médecins avec un savoir-faire en allergologie (mais pas de diplôme)
- 4 médecins sans diplôme ou capacité en allergologie
- La région compte 9 allergologues
- Demande de dérogation sur le critère de monospécialité et au seuil de 10 adhérents

**2- ESS oncologie en Indre et Loire** (avec couverture départementale) : 6 médecins oncologues composent cette ESS sur les 10 du département

- Demande de dérogation au seuil de 10 adhérents

# SYNTHÈSE DES DEMANDES DE DÉROGATION

**3- ESS néphrologie en Pyrénées-Orientales** (avec couverture départementale) : 7 médecins néphrologues composent cette ESS sur les 7 du département :

- L'ESS perçoit des financements au titre de l'article 51
- Elle ne souhaite pas s'étendre à la région
- Dérogation sur le critère du seuil de 10 adhérents

**4- ESS neurologie du Vaucluse** (avec couverture départementale) : 7 médecins neurologues composent cette ESS sur les 9 du département

- Demande de dérogation au seuil de 10 adhérents

**5- ESS du Rachis d'Eure et Loire** (avec couverture départementale) : 2 médecins chirurgiens du Rachis composent cette ESS :

- L'ESS ne souhaite pas étendre son projet au département de l'Aude, limitrophe
- Demande de dérogation au seuil de 10 adhérents

# PROCÉDURE D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉROGATIONS

## Procédure d'étude des demandes de dérogations :

- Les dossiers de demande de dérogation ESS ont été transmis aux membres de la section professionnelle en amont de la CPN
- Lors de cette CPN : il est demandé aux membres de la section professionnelle de se prononcer sur ces demandes de dérogation
- Il est procédé à un **vote en séance** : la commission se prononce à la majorité simple des voix exprimées (article 5 de l'annexe 6 de la convention médicale)
- Le nombre de votes est calculé sans tenir compte des bulletins blancs ou nuls ou des abstentions
- En cas de partage des voix, il est procédé à un deuxième vote au cours de la même séance. En cas de nouveau partage des voix, lors de ce deuxième vote, l'absence d'accord, vaut avis réputé rendu de la commission.

# 04

## DISPOSITIF COLLECTIF D'AIDE À L'EMPLOI D'UN ASSISTANT MÉDICAL VALIDATION

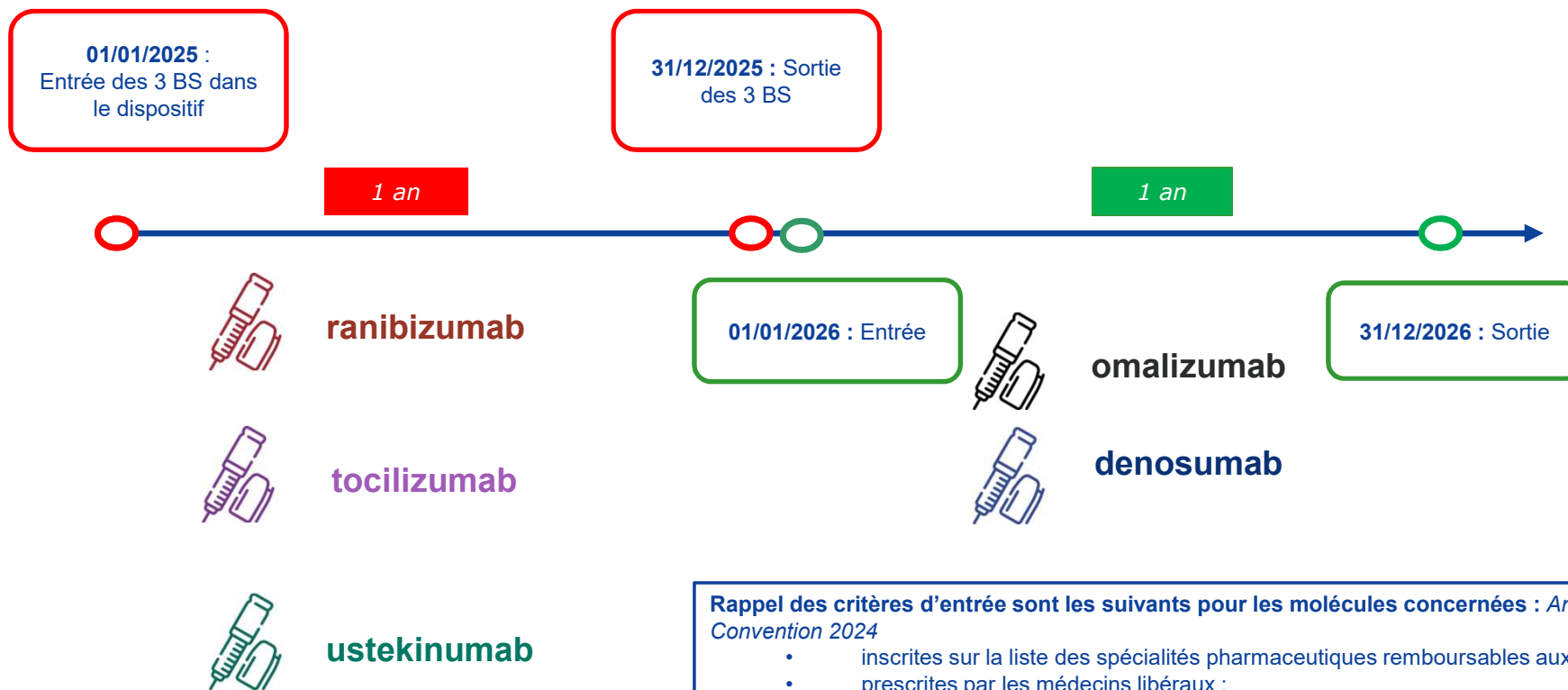
# ASSISTANTS MÉDICAUX MUTUALISÉS

Vote en séance

# 05

## ENTRÉES/SORTIES DES BIOSIMILAIRES DU DISPOSITIF D'INTÉRESSEMENT

# Dispositif d'intéressement - Calendrier d'entrée et de sortie des biosimilaires



**Rappel des critères d'entrée sont les suivants pour les molécules concernées : Annexe 18 (Art.4), Convention 2024**

- inscrites sur la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux ;
- prescrites par les médecins libéraux ;
- le taux de pénétration des médicaments biosimilaires présente une marge d'amélioration élevée caractérisée par une marge de progression d'au moins 5 points pour atteindre l'objectif de 80 % (en volume) du taux de pénétration des médicaments biosimilaires sur leur marché de référence (conformément au taux de 80 % visé dans le cadre de la Stratégie Nationale de Santé pour 2022) ;
- ne font pas l'objet de tout autre dispositif de rémunération en ville y compris auprès d'autres professionnels de santé ;
- ne sont pas inscrites sur la liste de substitution de l'ANSM.

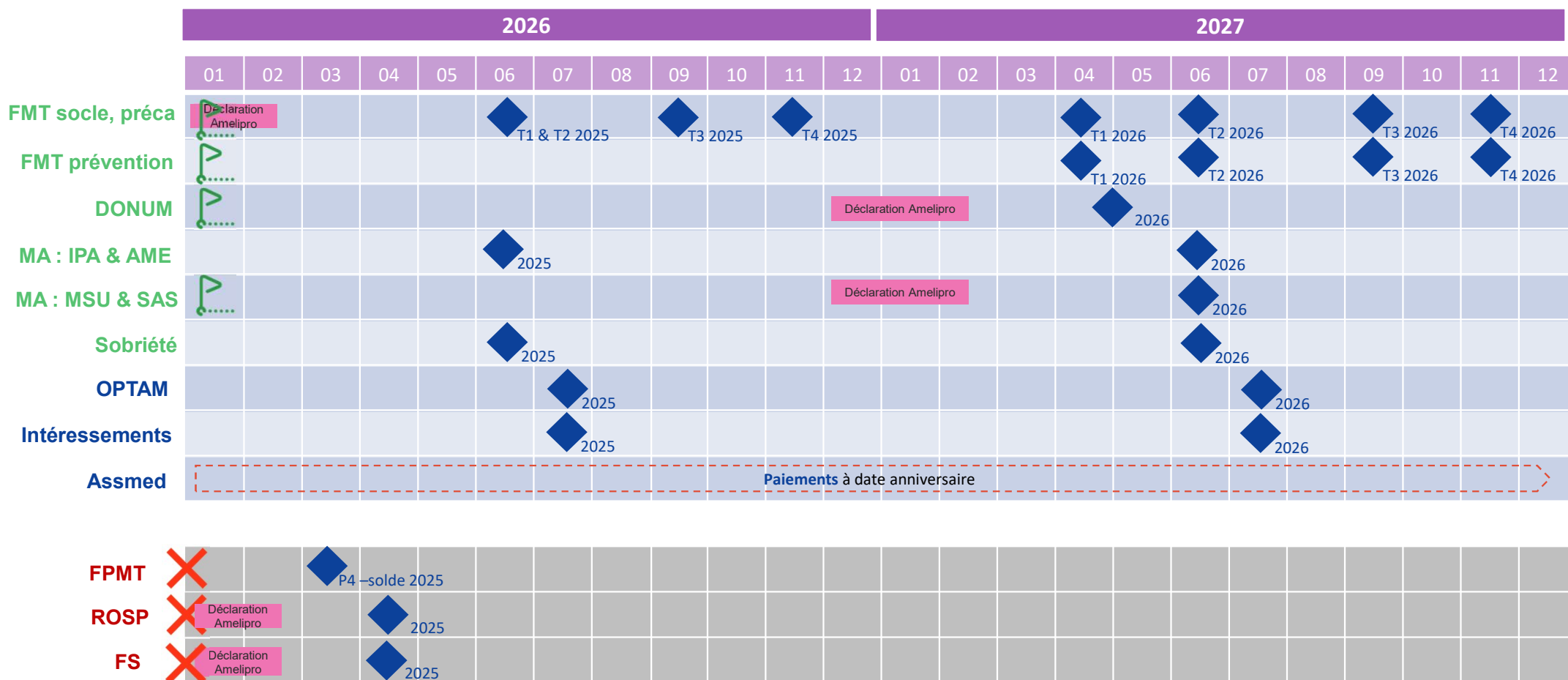
# 06

## RÉTROPLANNING DES VERSEMENTS DES RÉMUNÉRATIONS FORFAITAIRES CONVENTIONNELLES POUR L'ANNÉE 2026

# CALENDRIER RÉMUNÉRATIONS FORFAITAIRES



## Calendrier – paiements des rémunérations forfaitaires



# 07

**PRÉSENTATION DU FUTUR SERVICE AMELIPRO DE SUIVI  
INFRA-ANNUEL DES INDICATEURS DE PRÉVENTION PAR  
PATIENT DU FORFAIT MÉDECIN TRAITANT  
& VALIDATION DE PRÉCISIONS APPORTÉES AUX DÉFINITIONS  
D'INDICATEURS**

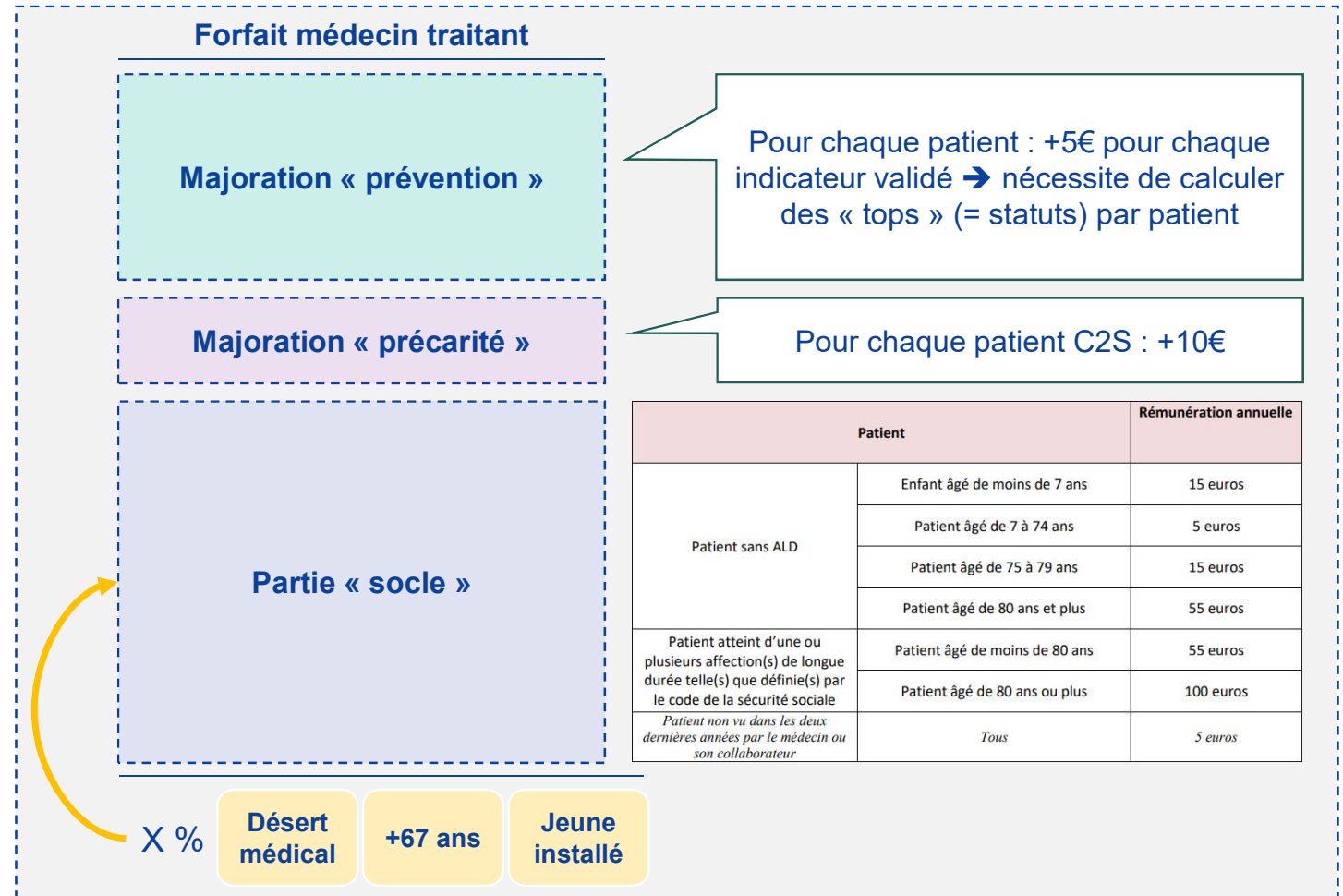
# FMT & NOUVEAUX OUTILS SUR AMELIPRO

- **Forfait Médecin Traitant :**

- Partie « Socle »
- Majoration « Précarité »
- Majoration « Prévention »
- Majorations liées au PS

- **Nouveaux outils AmeliPro :**

- Restituer au MT ces infos annuellement au niveau de chaque patient → pour comprendre sa rému
- Restituer au MT la partie « prévention » de façon infra-annuelle → pour suivre ses indicateurs de prévention



# PRÉSENTATION DU FUTUR TÉLÉSERVICE RESTITUTION DE DONNÉE PAR PATIENT

Démonstration live

# RÉTROPLANNING – OUTILS DE COMMUNICATION AUPRÈS DES MÉDECINS

J F M A M J J A S O N D



Com' individuelle PS

Osmose –  
Nouvelles  
rémunérations  
forfaitaires  
2026

Visites DAM:  
- Remis/flyer promotionnel FMT  
& « Resti-PS »  
- Email post visite  
- Vidéo utilisation « Resti-PS »

Osmose –  
« Resti-PS »  
nouveaux  
indicateurs

Osmose –  
« Resti-PS »  
nouveaux  
indicateurs

Com' globale

Tout au long de l'année

- Articles ameli.fr
- Newsletter 3 min
- Posts réseaux sociaux Assurance maladie



Autres

Congrès CMGF : Stands

# FMT PRÉVENTION – CORRECTIONS DES INDICATEURS (1/3)

THEME	Intitulé	Corrections
Vaccination	Vaccination contre la grippe	Pas de modification
	Vaccination contre le covid	Pas de modification
	Vaccination contre le pneumocoque	Nouvelles recommandations HAS : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension à toutes les personnes de 65 ans et plus</li> <li>- Ajout du CAPVAXIVE (vaccin conjugué 21-valent, VPC-21), en plus du PREVNAR 20 (vaccin conjugué 20-valent VPC-20)</li> </ul>
	Vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR)	Pas de modification
	Vaccination contre le méningocoque ACWY	Nouvelles recommandations HAS : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement du vaccin monovalent (C) par le vaccin tétravalent (ACWY) → le tétravalent est déjà très majoritairement utilisé</li> <li>- Evolution du calendrier vaccinal : 1<sup>ère</sup> dose à 6 mois (au lieu de 5 mois) → fenêtre d'éligibilité mise à jour, mais tous les vaccins faits depuis la naissance seront de toutes façons pris en compte</li> </ul>
	Vaccination contre le papillomavirus humain (HPV)	Pas de modification

## FMT PRÉVENTION – CORRECTIONS DES INDICATEURS (2/3)

THEME	Intitulé	Corrections
Dépistage	Dépistage organisé du cancer colorectal (DOCCR)	Pas de modification sur le fond Texte remanié sur la forme pour plus de clarté
	Dépistage organisé du cancer du sein (DOCS)	Pas de modification sur le fond Texte remanié sur la forme pour plus de clarté
	Dépistage organisé du cancer du col de l'utérus (DOCCU)	Pas de modification sur le fond Texte remanié sur la forme pour plus de clarté
	Dépistage biologique du diabète	Ajout des ALD 1 (AVC invalidant) et ALD 12 (HTA sévère, supprimé en 2011, mais il y a toujours des assurés concernés) parmi les critères d'éligibilité Ajout de la consommation de médicaments antidiabétiques (sauf médicaments agonistes du GLP-1 et inhibiteurs du SGLT-2) parmi les <u>critères d'exclusion</u> → indispensable pour la cohérence avec l'indicateur « Suivi du diabète par dosage biologique »
	Dépistage biologique de la maladie rénale chronique	Ajout des ALD 1 (AVC invalidant) et ALD 12 (HTA sévère, supprimé en 2011, mais il y a toujours des assurés concernés) parmi les critères d'éligibilité Ajout de la consommation de médicaments antidiabétiques (sauf médicaments agonistes du GLP-1 et inhibiteurs du SGLT-2) parmi les <u>critères d'éligibilité</u> → indispensable pour la cohérence avec l'indicateur « Suivi du diabète par dosage biologique »

# FMT PRÉVENTION – CORRECTIONS DES INDICATEURS (3/3)

THEME	Intitulé	Corrections
Suivi	Suivi du diabète par dosage biologique	La consommation de médicaments antidiabétiques comme critère d'éligibilité ne prend pas en compte les médicaments agonistes du GLP-1 et inhibiteurs du SGLT-2  Ajout du dosage de la fructosamine comme critère de validation de l'indicateur
	Examen médical à 8 mois donnant lieu à un certificat obligatoire	Pas de modification
	Examen médical à 2 ans donnant lieu à un certificat obligatoire	Pas de modification
	Examen bucco-dentaire annuel de 3 à 24 ans	Pas de modification sur le fond  Texte remanié sur la forme pour plus de clarté

# FMT PRÉVENTION – CORRECTIONS DES INDICATEURS (3/3)

Vote en séance

# 08

## POINT D'ÉTAPE DES TRAVAUX DE LA CPN DEPUIS LA SIGNATURE DE LA CONVENTION MÉDICALE

# POINT D'ÉTAPE DES TRAVAUX DE LA CPN DEPUIS LA SIGNATURE DE LA CONVENTION MÉDICALE

## Sujets déjà traités (ou en cours)

- Démarches éco-responsables
- Charte de bonnes pratiques de la régulation
- Mutualisation des assistants médicaux
- Cadre de facturation dérogatoire du YYYY010
- Cahier des charges ESS
- Cahier des charges GAP
- Présentation de l'outil « SOS IJ »
- Cahier des charges capitation

## Sujets récurrents

- Dérogations diverses (ESS, AssMed, etc.)
- Observatoires (Accès aux soins + Pertinence)
- Évolution des indicateurs de prévention du FMT
- Suivi des mesures pour les spécialités techniques
- Etc.

## Sujets restants à traiter

- APC (qualité, simplicité et pertinence du parcours)
- Renouvellement du dispositif d'intéressement à la déprescription des IPP
- Exceptions au seuil maximal d'actes pouvant être réalisés à distance (médecins retraités, ...)
- Cahier des charges pour le DPC
- Consultations complexes (GL3)
- Urgences : consultations du médecin en ES privé pour les passages suivis d'une hospitalisation
- Accès directs spécifiques (gynécologues + psychiatres)
- Étude de l'impact de la mise en œuvre des nouvelles rémunérations (à partir de 2027)
- FMT : participation des OCAM au financement
- FMT : valorisation spécifique des patients en situation de handicap, dès lors que des données seront disponibles dans les bases de l'AM

# 09

## PRÉSENTATION DU BILAN DE MÉDICATION PHARMACIEN (EN LIEN AVEC LA FUTUR CONSULTATION GL2)

# DEPRESCRIRE POUR MIEUX SOIGNER

**Objectif : revoir l'ensemble des traitements, identifier ceux qui ne sont plus nécessaires et réduire les risques liés à la polymédication/hyperpolymédication**

**A 80 ans, le rapport bénéfice risque des médicament n'est plus le même qu'à 50 ans**

**Déprescrire est un acte médical à part entière responsable et personnalisé**

**→ cotation visant à valoriser les consultations longues et complexes notamment chez les personnes âgées**

# LE BILAN PARTAGÉ DE MÉDICATION DU PHARMACIEN

Un outil pour préparer la consultation de déprescription

Les objectifs du bilan de médication :

- Favoriser l'observance et l'adhésion des patients aux traitements
- Eviter les risques liés à la iatrogénie
- Repérer les interactions médicamenteuses et les effets indésirables et alerter le prescripteur

Les modalités :

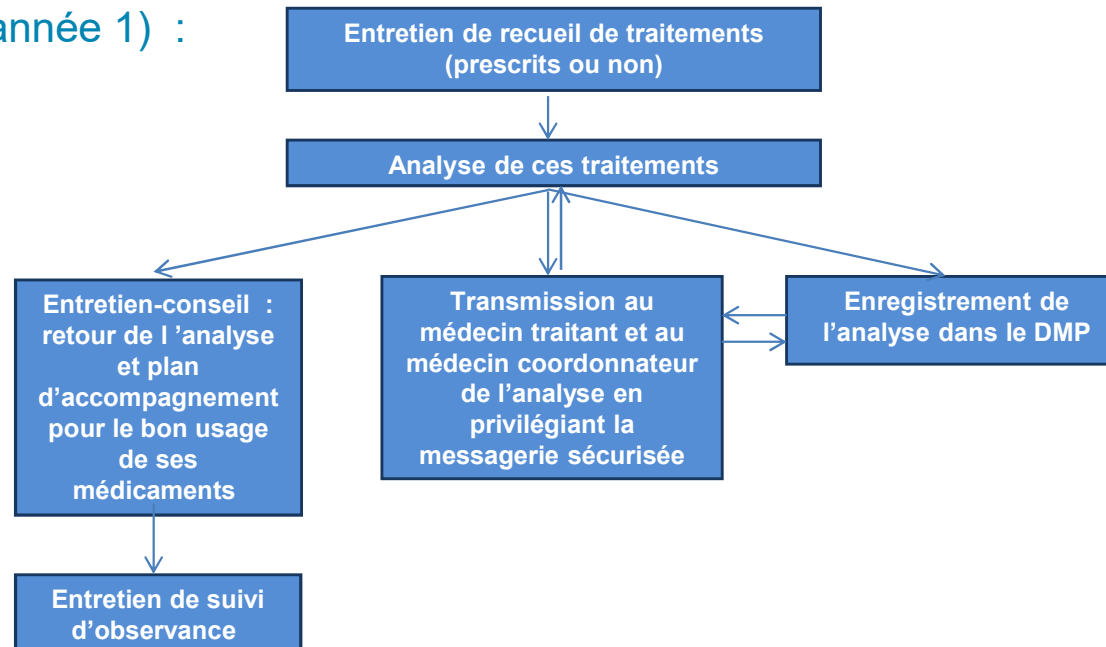
- Séquence annuelle d'entretiens

La cible :

- les patients âgés : 65 ans et plus
- polymédiqués : prescription d'au moins 5 ATC différentes de manière chronique (au moins 6 mois)

# LE BILAN PARTAGÉ DE MÉDICATION

La séquence annuelle (année 1) :



⇒ Le déroulé de ces entretiens et le contenu sont validés par la HAS

# LE BILAN PARTAGÉ DE MÉDICATION

Les objectifs de l'analyse et l'intérêt pour le médecin :

- **Vous indiquer les traitements pris en plus de vos propres prescriptions,**
- **les problèmes liés à la forme galénique ou à des effets indésirables qui peuvent mener à des problèmes d'observance,**
- **les éventuelles interactions entre les différents médicaments ,**
- **et tout autre élément susceptible d'être important dans votre choix thérapeutique.**

# LE BILAN PARTAGÉ DE MÉDICATION

Fiche d'analyse :

## ANALYSE DES TRAITEMENTS ET DES POSOLOGIES EN COURS

PRODUIT	ORIGINE PRESCRIPTEUR OU AUTOMÉDICATION	DOSAGE ET FORME	FRÉQUENCE ET POSOLOGIE	PROBLÈMES LIÉS À LA FORME GALÉNIQUE?	PROBLÈMES D'OBSERVANCE?	SURVENUE D'EFFETS INDÉSIRABLES?	REMARQUES LIÉES À L'ANALYSE	NOTES DU MÉDECIN TRAITANT

# 10

## SUJETS DIVERS

## SUJETS DIVERS

- 1- DOCCU : courrier sur les frottis (@DPPS)
- 2- GAP
- 3- Date du prochain CTPPN

# SUJETS DIVERS N°1

# CANAUX DE REMISE DES INVITATIONS - DO CANCER

➤ A fin 2025, pour tous les assurés et pour les 3 DO : adresser l'invitation via les 3 canaux : papier, ameli et amelipro (MT)



# LISTE PATIENTELE PREVENTION – MESSAGE D'INFORMATION ET NOUVELLE COLONNE INVITATION

Les nouveautés sur l'onglet PREVENTION

VOTRE PATIENTELE MÉDECIN TRAITANT  
Au 09/10/2025

→0 ENTRÉE   ←0 SORTIE   2 012 TOTAL

LISTE DES ENTRÉES   LISTE DES SORTIES   LISTE COMPLÈTE   **PREVENTION**

Liste patientèle éligible aux dépistages préventifs à réaliser (actualisée mensuellement)

**i** L'Assurance Maladie met à votre disposition la liste de vos patients éligibles aux dépistages organisés des cancers (sein, colo-rectal et col de l'utérus) et n'y ayant pas participé dans les délais recommandés par la HAS.

Cette liste a vocation à [vous] faciliter l'accompagnement de vos patients dans leur participation à ces dépistages.  
Voir tout le texte >

RECHERCHE

Pour un patient    Pour toute ma patientèle

**i** La récupération des données de prévention pour toute votre patientèle peut être longue.

Type de Dépistage :

Réinitialiser   RECHERCHER

1 message d'information sur le kit de dépistage du cancer colorectal si le professionnel a des patients éligibles

**i** En tant que médecin traitant, vous pouvez remettre directement le kit de dépistage du cancer colorectal à vos patients éligibles. Pour commander gratuitement des kits, rendez-vous sur le téléservice Commande de dispositifs sur amellpro.

725 patients **AS** **GC**   Trier par   Nb lignes/page

NOM	PRÉNOM	ÂGE	NIR	DÉPISTAGE À RÉALISER	INVITATION
	Hubert	66	1:	Cancer colorectal	Non requise
A	Gabrielle	45	2:	Cancer du col de l'utérus	Imprimer
/	Florence	62	2:	Cancer colorectal	Non requise
AI	Marielle	60	2:	Cancer colorectal	Non requise
AL	Patricia	61	2:	Cancer du col de l'utérus	Imprimer
	Olivier	64	1:	Cancer colorectal	Non requise
	Clemence	28	2:	Cancer du col de l'utérus	Imprimer
	Arzu	32	2:	Cancer du col de l'utérus	Imprimer
ALV	Maria de fatima	59	2:	Cancer du sein	Imprimer
ALV	Maria de fatima	59	2:	Cancer colorectal	Non requise

««   «   1/73   »   »»

1 colonne INVITATION où figurent les liens pour générer les bons d'invitation aux dépistages organisés des cancers

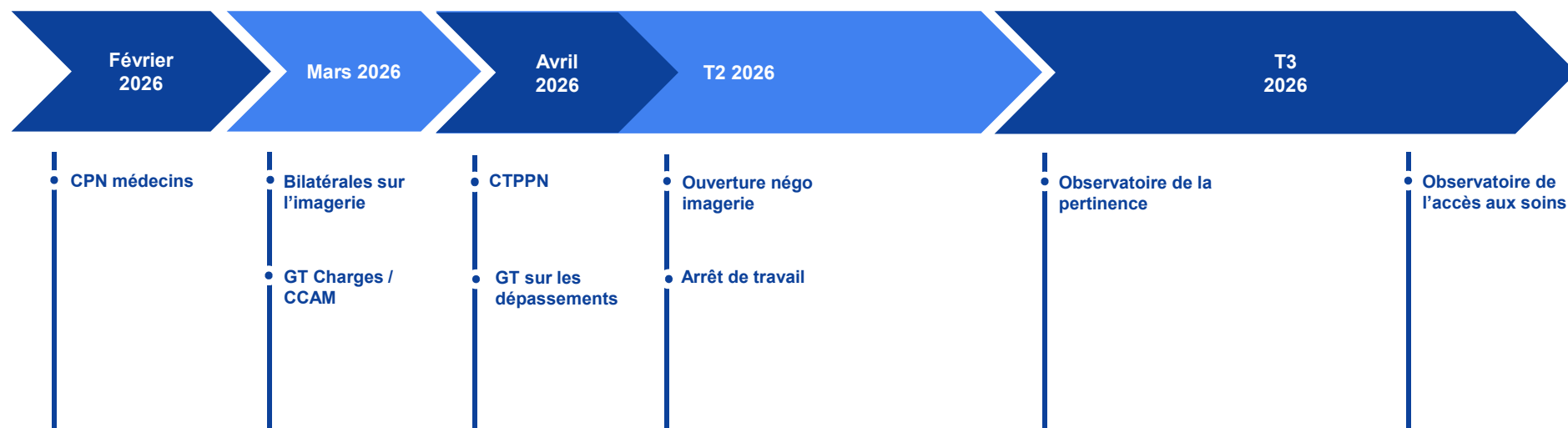
# SUJETS DIVERS N°2

# SUJETS DIVERS : GAP

Questions des syndicats en séance

# CALENDRIER

# PLANNING GT CONVENTIONNELS À VENIR



## SUJETS DIVERS : DATE PROCHAIN CTPPN

- ❖ Proposition de date pour prochain CTPPN :
  - **8 avril 2026 à 10h30**

# ANNEXES



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

# DÉPISTAGES ORGANISÉS POUR LA PATIENTÈLE MÉDECIN TRAITANT (PMT)

Nouveautés de la version :

Bons d'invitation aux dépistages organisés des cancers

Nouvelles délégations



# CANAUX DE REMISE DES INVITATIONS - DO CANCER (1/2)

➤ A fin 2025, pour tous les assurés et pour les 3 DO : adresser l'invitation via les 3 canaux : papier, ameli et amelipro (MT)



**01**

**BONS D'INVITATION AUX DÉPISTAGES ORGANISÉS DES CANCERS**

**02**

**NOUVELLES DÉLÉGATIONS**

**03**

**FOCUS SUR LES DÉLÉGUÉS ASSISTANTS MÉDICAUX  
ET SECRETAIRES MEDICALES**

# PMT – VERSION DÉLÉGATION & COMPLÉMENTS

## Contexte

### Enjeux

- **Délégation**
  - ✓ Délégation d'accès permettant aux personnes ayant reçu une délégation d'accéder aux différents onglets de PMT (selon le profil), sans que le délégant et le délégué aient besoin d'échanger leurs moyens de connexion.
  - ✓ La délégation est mise en place pour les **internes, médecins adjoints, médecins assistants, docteurs juniors et secrétaires médicales**
- **Dépistages organisés des cancers**
  - Permettre au PS de remettre à son patient les bons d'invitations aux dépistages organisés des cancers du sein et du col de l'utérus
  - Affichage d'un message pour le dépistage du cancer colorectal

### Périmètre général de la version

- Mise en place des nouvelles délégations
- Gestion dans le CMS :
  - De la liste des régimes
  - Des bons d'invitations des dépistages organisés
  - Du message d'information pour un dépistage organisé

### *Secrétaire médicale*

- Masquage de l'onglet Prévention

# 01

## BONS D'INVITATION AUX DÉPISTAGES ORGANISÉS DES CANCERS

# LISTE PATIENTELE PREVENTION – MESSAGE D'INFORMATION ET NOUVELLE COLONNE INVITATION

Les nouveautés sur l'onglet PREVENTION

VOTRE PATIENTELE MÉDECIN TRAITANT  
Au 09/10/2025

→0 ENTRÉE   ←0 SORTIE   2 012 TOTAL

LISTE DES ENTRÉES   LISTE DES SORTIES   LISTE COMPLÈTE   **PREVENTION**

Liste patientèle éligible aux dépistages préventifs à réaliser (actualisée mensuellement)

**i** L'Assurance Maladie met à votre disposition la liste de vos patients éligibles aux dépistages organisés des cancers (sein, colo-rectal et col de l'utérus) et n'y ayant pas participé dans les délais recommandés par la HAS.

Cette liste a vocation à [vous] faciliter l'accompagnement de vos patients dans leur participation à ces dépistages.  
Voir tout le texte >

RECHERCHE

Pour un patient    Pour toute ma patientèle

**i** La récupération des données de prévention pour toute votre patientèle peut être longue.

Type de Dépistage :

Réinitialiser   RECHERCHER

1 message d'information sur le kit de dépistage du cancer colorectal si le professionnel a des patients éligibles

**i** En tant que médecin traitant, vous pouvez remettre directement le kit de dépistage du cancer colorectal à vos patients éligibles. Pour commander gratuitement des kits, rendez-vous sur le téléservice Commande de dispositifs sur amellpro.

725 patients **AS** **GC**   Trier par   Nb lignes/page

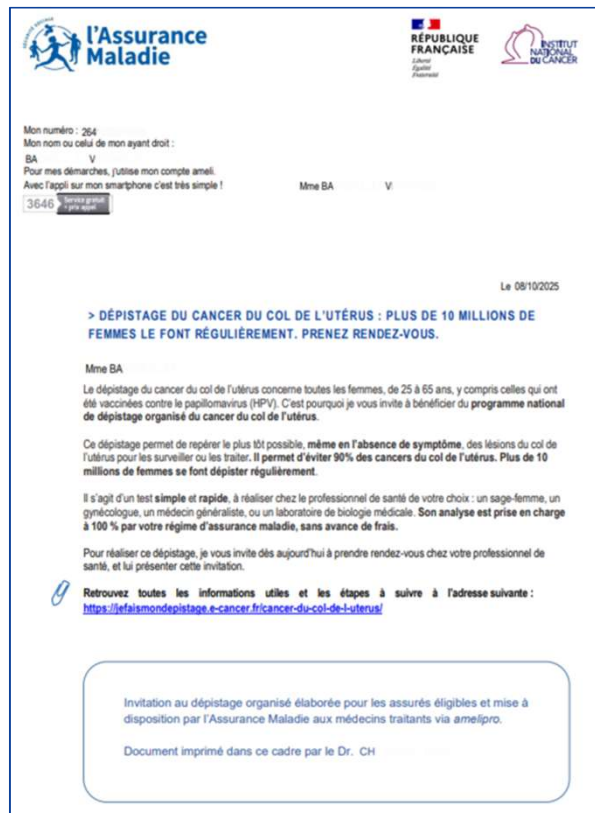
NOM	PRÉNOM	ÂGE	NIR	DÉPISTAGE À RÉALISER	INVITATION
	Hubert	66	1:	Cancer colorectal	Non requise
A	Gabrielle	45	2:	Cancer du col de l'utérus	Imprimer
/	Florence	62	2i	Cancer colorectal	Non requise
AI	Marielle	60	2i	Cancer colorectal	Non requise
AL	Patricia	61	2i	Cancer du col de l'utérus	Imprimer
	Olivier	64	1i	Cancer colorectal	Non requise
	Clemence	28	2:	Cancer du col de l'utérus	Imprimer
	Arzu	32	2:	Cancer du col de l'utérus	Imprimer
ALV	Maria de fatima	59	2i	Cancer du sein	Imprimer
ALV	Maria de fatima	59	2i	Cancer colorectal	Non requise




««   «   1/73   »   »»


1 colonne INVITATION où figurent les liens pour générer les bons d'invitation aux dépistages organisés des cancers

# LISTE PATIENTELE PREVENTION – GÉNÉRATION DU BON D'INVITATION AU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

En cliquant sur l'invitation d'un patient, le bon est généré et renseigné avec les informations du patient et du médecin. Ce dernier peut télécharger et imprimer le bon pour le remettre à son patient



Mon numéro : 364  
Mon nom ou celui de mon ayant droit :  
BA V  
Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli.  
Avec l'appli sur mon smartphone c'est très simple ! Mme BA V  
3646 

Le 08/10/2025

**> DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS : PLUS DE 10 MILLIONS DE FEMMES LE FONT RÉGULIÈREMENT. PRENEZ RENDEZ-VOUS.**


Mme BA

Le dépistage du cancer du col de l'utérus concerne toutes les femmes, de 25 à 65 ans, y compris celles qui ont été vaccinées contre le papillomavirus (HPV). C'est pourquoi je vous invite à bénéficier du **programme national de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus**.

Ce dépistage permet de repérer le plus tôt possible, **même en l'absence de symptôme**, des lésions du col de l'utérus pour les surveiller ou les traiter. **Il permet d'éviter 90% des cancers du col de l'utérus. Plus de 10 millions de femmes se font dépister régulièrement.**

Il s'agit d'un test **simple et rapide**, à réaliser chez le professionnel de santé de votre choix : un sage-femme, un gynécologue, un médecin généraliste, ou un laboratoire de biologie médicale. **Son analyse est prise en charge à 100 % par votre régime d'assurance maladie, sans avance de frais.**

Pour réaliser ce dépistage, je vous invite dès aujourd'hui à prendre rendez-vous chez votre professionnel de santé, et lui présenter cette invitation.

 Retrouvez toutes les informations utiles et les étapes à suivre à l'adresse suivante : <https://efaismondépistage.e-cancer.fr/cancer-du-col-de-l-uterus/>


Invitation au dépistage organisé élaborée pour les assurés éligibles et mise à disposition par l'Assurance Maladie aux médecins traitants via ameli.pro.


Document imprimé dans ce cadre par le Dr. CH

MEP : octobre 2025

# LISTE PATIENTELE PREVENTION – GÉNÉRATION DU BON D'INVITATION AU CANCER DU SEIN

En cliquant sur l'invitation d'un patient, le bon est généré et renseigné avec les informations du patient et du médecin. Ce dernier peut télécharger et imprimer le bon pour le remettre à son patient



Mon numéro : 263  
Mon nom ou celui de mon ayant droit :  
AL: P:  
Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli.  
Avec l'appi sur mon smartphone c'est très simple ! Mme AL P:  
3646 

Le 09/10/2025

**> DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS : PLUS DE 10 MILLIONS DE FEMMES LE FONT RÉGULIÈREMENT. PRENEZ RENDEZ-VOUS.**


Mme AL

Le dépistage du cancer du col de l'utérus concerne toutes les femmes, de 25 à 65 ans, y compris celles qui ont été vaccinées contre le papillomavirus (HPV). C'est pourquoi je vous invite à bénéficier du **programme national de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus**.

Ce dépistage permet de repérer le plus tôt possible, **même en l'absence de symptôme**, des lésions du col de l'utérus pour les surveiller ou les traiter. **Il permet d'éviter 90% des cancers du col de l'utérus. Plus de 10 millions de femmes se font dépister régulièrement.**

Il s'agit d'un test **simple et rapide**, à réaliser chez le professionnel de santé de votre choix : un sage-femme, un gynécologue, un médecin généraliste, ou un laboratoire de biologie médicale. Son analyse est prise en charge à 100 % par votre régime d'assurance maladie, sans avance de frais.

Pour réaliser ce dépistage, je vous invite dès aujourd'hui à prendre rendez-vous chez votre professionnel de santé, et lui présenter cette invitation.

 Retrouvez toutes les informations utiles et les étapes à suivre à l'adresse suivante :  
<https://faismondepistage.e-cancer.fr/cancer-du-col-de-l-uterus/>

Invitation au dépistage organisé élaborée pour les assurés éligibles et mise à disposition par l'Assurance Maladie aux médecins traitants via ameli/pro.

Document imprimé dans ce cadre par le Dr. B

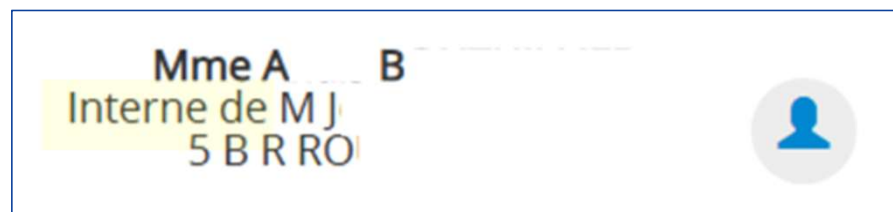
MEP : octobre 2025

# 02


## NOUVELLES DÉLÉGATIONS

## DELEGATION - VISUALISER PROFIL DÉLÉGUÉ

Les délégués ayant reçu la délégation de la part d'un délégant visualisent un header avec les informations sur le délégant



Mme A B  
Interne de MJ  
5 B R RO



Secrétaire médical de MJ MO D  
5 B R RO



# 03

## FOCUS SUR LES DÉLÉGUÉS ASSISTANTS MÉDICAUX ET SECRETAIRES MEDICALES

# ASSISTANTS MÉDICAUX : ACCÈS A L'ONGLET PRÉVENTION

La nouveauté :

- Les assistants médicaux ont accès à l'onglet Prévention (avis reçu du service juridique)

The screenshot displays a user interface for medical management. At the top, there is a header section with a group of people icon, the text 'VOTRE PATIENTÈLE MÉDECIN TRAITANT' and 'Au 09/10/2025'. To the right, there are statistics: '→0 ENTRÉE', '←0 SORTIE', and '2012 TOTAL'. Below this is a navigation bar with four buttons: 'LISTE DES ENTRÉES', 'LISTE DES SORTIES', 'LISTE COMPLÈTE', and 'PRÉVENTION'. The 'PRÉVENTION' button is highlighted in blue and is enclosed in a red rectangular box. Below the navigation bar, there is a section titled 'Liste patientèle éligible aux dépistages préventifs à réaliser (actualisée mensuellement)'. An information icon (i) is followed by the text: 'L'Assurance Maladie met à votre disposition la liste de vos patients éligibles aux dépistages organisés des cancers (sein, colo-rectal et col de l'utérus) et n'y ayant pas participé dans les délais recommandés par la HAS.'

# SECRÉTAIRES MÉDICALES : MASQUAGE DE L'ONGLET PRÉVENTION

Les secrétaires médicales n'ont pas accès à l'onglet Prévention, contrairement aux autres délégués

The screenshot displays a dashboard for a medical professional's patient list. At the top, there is a header with a group of people icon, the text "VOTRE PATIENTÈLE MÉDECIN TRAITANT" and "Au 28/01/2025". To the right, there are three statistics: "ENTRÉE" with a green arrow and "0", "SORTIE" with an orange arrow and "0", and "TOTAL" with "2 180". Below this is a navigation bar with three tabs: "LISTE DES ENTRÉES" (highlighted in green and enclosed in a red box), "LISTE DES SORTIES", and "LISTE COMPLÈTE". The main content area shows the text "Entrées dans votre patientèle au cours des 90 derniers jours (tous régimes)" and an information icon with the message "Aucun patient n'est entré dans votre patientèle du 29/10/2024 au 27/01/2025".